

COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

**SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2020
CONVOCATION DU 12 NOVEMBRE 2020**

Le 21 novembre 2020, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des fêtes de Cappel-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.
Nombre de Conseillers : 19

PRÉSENTS :

M CHOCRAUX, M DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER, M BAERT, Mme GELEZ, M CHACORNAC, M ROCHE, M LAGANGA, Mme BROUTIN, Mme DA SILVA MARTINS, Mme CARON, Mme PERAL, M BOUVRY, M GOHIER, M OLIVE, Mme DELATRE, Mme SINIARSKI, M HENRIQUET, Mme DELTOUR

Secrétaire de séance : Madame Céline SINIARSKI

DÉLIBÉRATION N°41/2020

Autorisation de signer une convention de groupement de commande "assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'optimisation des moyens d'impression" avec la Communauté de Communes Pévèle Carembault.

Vu la délibération n°2020/169 du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Pévèle Carembault du 28 janvier 2020 relative à la signature d'une convention de groupement de commandes « assistance à maîtrise d'ouvrage indépendante pour l'optimisation des moyens d'impression ».

Considérant que ce groupement permettra, par le biais de l'analyse technique et financière des moyens d'impression des communes et des contrats de maintenance liés à ces équipements, de préparer efficacement le renouvellement des marchés de fourniture et maintenance.

Considérant que la Communauté de Communes Pévèle Carembault serait coordonnateur de ce groupement de commandes.

Et que la commission d'appel d'offres serait celle du coordonnateur.

Vu les dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique, ainsi que celles de l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Où l'exposé de son Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (19 voix pour) :

- De participer au groupement de commandes « assistance à maîtrise d'ouvrage indépendante pour l'optimisation des moyens d'impression »
- D'autoriser son Maire à signer la convention de groupement de commandes, ainsi que tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Bernard CHOCRAUX



DATE DE PUBLICATION : 25/11/2020

DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 25/11/2020